

Villecun le 7.2.1978

LETTRE OUVERTE

Monsieur le Président de la République,

Nous sommes des citoyens français, habitants de la Commune d'Olmet et Villecun (Hérault). L'un d'entre nous, Monsieur A. Grothendieck, est poursuivi devant le Tribunal Correctionnel de Montpellier,

"Pour avoir le 16 Novembre 1975, par aide directe en lui offrant gratuitement nourriture et logement, facilité le séjour irrégulier d'un étranger, en l'espèce Kuniomi Masugana, ressortissant japonais, délit poursuivi et puni par l'art. 21 de l'ordonnance du 2.11.1945."

Nous sommes émus et indignés que 33 ans après la fin de la guerre et des lois d'exception antijuives, un citoyen honorablement connu soit poursuivi (et passible d'une peine de prison de 2 mois à 2 ans et d'une amende de 2 000 à 200 000 frs) pour avoir hébergé un étranger qui n'est pas un malfaiteur recherché par les forces de police, mais un homme respecté par tous les gens de la région qui l'ont connu. L'ordonnance invoquée a été promulguée au lendemain de l'Occupation par le Gouvernement Provisoire pour empêcher l'entrée et le séjour clandestin des criminels de guerre nazie, et elle est utilisée aujourd'hui contre de paisibles habitants du pays. Nous considérons cette ordonnance comme intolérable, et vous prions très respectueusement d'intervenir de toute votre autorité pour que des textes de loi comme l'ordonnance citée, de nature raciste ou xénophobe, soient rassemblées par des juristes compétents et abrogées par les représentants du peuple.

F. ROUVIER (cultivateur), R. ROUVIER (épouse du précédent), R. ROUVIER (fils du précédent), Mme ROMO, Mme CEMPE, Agnès AMPE, Nicole COMERT, Nathalie LOCHEN, A. GROTHENDIECK (professeur), C. CAPLAN, DE LA TORRE Daniel (cultivateur à Olmet), Martial BULTEAU (fermier), Jean Pierre COMERT (professeur), J. DUPONT (retraité), Madame DUPONT.

NB. Les signataires ci-dessus sont les participants de la discussion du 7 Février qui a abouti à la rédaction collective de la lettre ouverte ci-dessus. Ils représentent environ un tiers des habitants de la commune d'Olmet-et-Villecun. Aujourd'hui (le 8 Février) ce texte est soumis aux habitants qui n'ont pas participé à la rédaction, pour leur proposer de le signer, avant qu'il ne soit remis au maire de la commune, Monsieur Guillou, pour être transmis au Président de la République. Nous prévoyons l'unanimité.